



**Mer &  
Campagne**  
*La réussite de votre projet immobilier*

## HONORAIRES D'AGENCE T.T.C.

**\* TVA au taux en vigueur de 20% incluse**

### HONORAIRES DE TRANSACTIONS

(A la charge du mandant : vendeur dans le cadre d'un mandat de vente / acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
De 0 à 29 999 €	4 500 €
De 30 000 € à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 69 999 €	5 500 €
De 70 000 € à 99 999 €	7 000 €
De 100 000 € à 139 999 €	8 500 €
De 140 000 € à 179 999 €	9 500 €
De 180 000 € à 199 999 €	11 000 €
De 200 000 € à 249 999 €	6% du prix de vente
De 250 000 € à 499 999 €	5,5 % du prix de vente
A partir de 500 000 €	5 % du prix de vente

#### EVALUATION D'UN BIEN IMMOBILIER EN DEHORS D'UN MANDAT

*150 euros TTC\* à la charge du client  
bénéficiaire de la prestation  
Offert dans l'éventualité d'un mandat de  
vente*

### HONORAIRES DE GESTION

Locaux d'Habitation ou mixtes

**7,80% TTC\*** des sommes encaissées

(A la charge du mandant propriétaire bailleur)

**Garantie des Loyers Impayés\*\* : 2,15% TTC\***  
des sommes encaissées

(A la charge du mandant propriétaire bailleur en sus des honoraires de gérance)

**Agence Mer et Campagne – 40 rue Henry Chéron – BP 22073 – 14102 LISIEUX Cedex – 02 31 31 11 77**

SARL AAB IMMOBILIER au capital de 8 000 Euros – RCS 439576554 – Carte Professionnelle T 493 et G 380 délivrée par la préfecture du Calvados  
Adhérent SNPI - Caisse de garantie QBE France – TVA Intracommunautaire n° FR 27439576554



**Mer &  
Campagne**  
*La réussite de votre projet immobilier*

## HONORAIRES D'AGENCE T.T.C.

\* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

### HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)	HONORAIRES	A LA CHARGE
-Entremise et négociation dans le cadre d'un mandat de location	150 EUROS TTC*	BAILLEUR
-Entremise et négociation dans le cadre d'un mandat de gestion	0 EUROS TTC*	BAILLEUR
-Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail (par m <sup>2</sup> de surface habitable)	6,50 euros TTC* 6,50 euros TTC* (1)	BAILLEUR LOCATAIRE
-Etat des lieux location vide (par m <sup>2</sup> de surface habitable)	2 euros TTC* 2 euros TTC* (2)	BAILLEUR LOCATAIRE
-Etat de lieux locations meublée (par m <sup>2</sup> de surface habitable)	3 euros TTC* 3 euros TTC*	BAILLEUR LOCATAIRE
-Etat des lieux de sortie (hors mandat de gestion)	200 EUROS TTC*	BAILLEUR

- (1) Ce montant demeure inférieur au plafond de 8€ par m<sup>2</sup> de surface habitable fixé par voie réglementaire  
(2) Ce montant demeure inférieur au plafond de 3€ par m<sup>2</sup> de surface habitable fixé par voie réglementaire

### HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

Par lot principal : - 220 Euros TTC jusqu'à 20 lots (Frais administratifs inclus.)  
- 200 Euros de 20 à 50 lots  
- 180 Euros TTC de 51 à 100 lots  
- 160 Euros TTC au-delà de 100 lots.  
Honoraire minimum : 1 500 Euros TTC  
Par lot secondaire : Offerts  
Frais de reprise nouveau syndicat : Offerts

### HONORAIRES D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (Locaux commerciaux ou professionnels)

**Négociation, état des lieux, rédaction de bail (à la charge du locataire) :**  
**15% HT** (soit 18% TTC\*) du montant du loyer annuel HT avec un minimum de 1 000 € HT (soit 1 200 € TTC)

**Renouvellement (à la charge du locataire) :**  
**10% HT** (soit 12% TTC\*) du montant du loyer annuel HT avec un minimum de 700 € HT (soit 840 € TTC)

**Garage :**  
Honoraires de location : 100€ TTC